



**DÉPARTEMENT DES LANDES**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MIRAMONT-SENSACQ**

*Séance ordinaire du 29 septembre 2023 à 19h00  
Sous la présidence de Monsieur Pascal BEAUMONT, Maire*

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 11  
Présents : 08

**Nombre de suffrages exprimés**

Pour : 09  
Contre : 00  
Abstentions : 00

*Date de convocation : 25/09/2023*

**Membres présents** : BEAUMONT Pascal, BERGERET Nathalie, DELHOSTE Jean-Luc, LAFITTE Jean-Baptiste, LAFITTE-TROUQUÉ Jean-Marc, LARROUQUÉ, Maryse, MOUNET Nathalie, PORTASSAU Joël.

**Excusé** : BORTHAYRE Guy, DAVASAGAEN Patricia, THEUX Sabine.

**Secrétaire de séance** : MOUNET Nathalie.

***DEL 2023\_09\_02 : Contractualisation d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Aquitaine à hauteur de 100 000 Euros.***

Monsieur le Maire expose la nécessité de financement des besoins ponctuels de trésorerie suite au remboursement anticipé du prêt du lotissement les Peupliers. L'ouverture d'une ligne de trésorerie permet, en cas de décalage entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes, de couvrir les besoins nécessaires au fonctionnement de la collectivité.

Les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas pour vocation à financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire. La ligne de trésorerie est destinée à approvisionner le compte de la commune. Le remboursement des tirages s'opère dès que la trésorerie le permet. Après étude des offres reçues, la proposition du Crédit Agricole est retenue :

<b>Prêteur</b>	CRÉDIT AGRICOLE AQUITAINE
<b>Emprunteur</b>	MAIRIE DE MIRAMONT-SENSACQ
<b>Objet</b>	Financement des besoins de trésorerie
<b>Nature</b>	Ligne de trésorerie utilisable par tirages
<b>Montant</b>	100 000 EUR
<b>Durée maximum</b>	1 an
<b>Taux de ligne de trésorerie</b>	4,631%
<b>Paiement des intérêts</b>	Par débit d'office, chaque trimestre civil (janvier, avril, juillet, octobre). Les intérêts sont calculés à terme échu
<b>Frais de dossier</b>	125€
<b>Commission d'engagement</b>	150€

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.*



**L'assemblée délibérante,**

VU le Code Général des Collectivités territoriales

VU l'instruction budgétaire et comptable M57

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'ouvrir une ligne de trésorerie compte tenu des niveaux de trésorerie de la commune de Miramont-Sensacq et du décalage constaté entre mandatement des dépenses et perceptions des recettes,

**Après en avoir délibéré décide :**

- approuve l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Aquitaine au taux de 4,631%
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et tous les documents afférents au dossier,
- autorise Monsieur le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit,
- que les crédits nécessaires au remboursement et au paiement des frais et intérêts s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet,

Fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
Pascal BEAUMONT

